

Non classifié

Français - Or. Anglais

2 juillet 2026

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Résumé de la table ronde sur l'équilibre entre réglementation prudentielle et
considérations de concurrence dans le secteur bancaire**

Annexe au compte rendu succinct de la 147^e réunion du Comité de la concurrence

5 décembre 2025

Le présent résumé rédigé par le Secrétariat de l'OCDE présente les principales conclusions de la table ronde sur l'équilibre entre réglementation prudentielle et considérations de concurrence dans le secteur bancaire, qui a eu lieu du 1^{er} au 5 décembre 2025 à l'occasion de la 147^e réunion du Comité de la concurrence.

D'autres documents consacrés à ces débats sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://www.oecd.org/en/events/2025/12/balancing-prudential-regulation-and-competition-considerations-in-banking.html>

M. Ori SCHWARTZ
Courriel : ori.schwartz@oecd.org

JT03590235

Résumé de la table ronde sur l'équilibre entre réglementation prudentielle et considérations de concurrence dans le secteur bancaire

Établi par le Secrétariat¹

Le 5 décembre 2025, le Comité de la concurrence de l'OCDE s'est réuni pour examiner la question de l'équilibre entre réglementation prudentielle et considérations de concurrence dans le secteur bancaire. Les principaux enseignements qui se dégagent de la note de référence du Secrétariat de l'OCDE, des contributions écrites et des débats sont les suivants :

1. La réglementation prudentielle est un pilier de la stabilité financière, tout en façonnant en profondeur la concurrence sur les marchés bancaires.

Les systèmes bancaires présentent des vulnérabilités intrinsèques en raison de la transformation des échéances, de l'asymétrie d'information et de l'interdépendance, autant de facteurs susceptibles d'amplifier les chocs et d'ébranler la confiance. La réglementation prudentielle, notamment les règles d'agrément, les restrictions d'activité et les exigences de fonds propres, est donc indispensable pour garantir la stabilité, protéger les déposants et maintenir le flux de crédits vers l'économie réelle. Dans le même temps, ces règles façonnent la structure du marché en influençant les conditions d'entrée, l'expansion et la viabilité des différents modèles économiques. Par conséquent, les cadres pruden- tiels ne se limitent pas à préserver la stabilité ; ils jouent également un rôle décisif en déterminant le degré de compétitivité et de dynamisme des marchés bancaires au fil du temps.

2. La relation entre réglementation prudentielle et concurrence comporte à la fois des tensions et des complémentarités.

Les échanges ont mis en lumière un dilemme central entre « inclusion ou exclusion » dans l'élaboration des cadres pruden- tiels. L'élargissement du périmètre réglementaire peut consolider la résilience, mais risque d'ériger des barrières à l'entrée et à l'expansion. À l'inverse, laisser des entreprises en dehors de ce périmètre peut soutenir la contestabilité, tout en créant des risques pour la stabilité si ces entreprises acquièrent une importance systémique. Malgré ces tensions, la réglementation prudentielle et la concurrence peuvent également se renforcer mutuellement. La réglementation prudentielle peut réduire les asymétries d'information et accroître la confiance des marchés, favorisant ainsi une concurrence effective. De son côté, la concurrence peut améliorer l'efficacité, stimuler l'innovation et diminuer la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité d'établissements dominants. Le principal enjeu de l'action publique réside donc dans le calibrage : veiller à ce que les outils pruden- tiels favorisent la stabilité sans restreindre inutilement la concurrence et le dynamisme du marché.

3. Certains aspects de la conception des règles prudentielles présentent des risques particulièrement aigus pour la concurrence, notamment en période de crise.

La table ronde a permis d'identifier plusieurs domaines dans lesquels les arbitrages sont les plus marqués. Les exigences de fonds propres, bien qu'essentielles pour absorber les pertes,

¹ Ce résumé ne représente pas nécessairement le point de vue unanime des membres du Comité de la concurrence. Il récapitule cependant les points essentiels des débats, des contributions écrites des délégués et des présentations des intervenants.

peuvent constituer des obstacles importants à l'entrée sur le marché ou à l'expansion, en particulier pour les établissements plus petits ou nouvellement créés, si elles ne sont pas conçues de manière proportionnée. Le champ des activités autorisées influe également sur la concurrence, d'autant plus que la dématérialisation permet de nouvelles formes de prestation de services et l'entrée sur le marché d'acteurs non bancaires. Les partenariats entre les opérateurs historiques et les nouveaux entrants peuvent générer des gains d'efficacité, mais risquent également de consolider les positions existantes, d'orienter l'innovation vers des voies privilégiées par les opérateurs en place et de brouiller les frontières réglementaires.

Une attention particulière a été accordée aux interventions de crise. Si les fusions visant à stabiliser le secteur et les mesures de soutien public peuvent s'avérer nécessaires pour préserver la confiance à court terme, leurs conséquences sur la concurrence et la contestabilité du marché peuvent être durables. Une consolidation motivée par des préoccupations de stabilité peut accroître la concentration, renforcer la dynamique du « trop gros pour faire faillite » et susciter des attentes quant à des aides futures, y compris le risque de devoir « sauver le sauveur » lors de crises ultérieures. Ces dynamiques peuvent remodeler la structure du marché pendant des décennies et accroître les obstacles auxquels se heurtent les modèles économiques alternatifs. Elles montrent que les réponses prudentielles aux crises, bien qu'indispensables, doivent être calibrées avec soin afin d'éviter de conforter la position des opérateurs en place et d'affaiblir les pressions concurrentielles à plus long terme.

4. La promotion de la contestabilité par le biais de cadres proportionnés et fondés sur les risques est essentielle pour trouver un équilibre entre réglementation prudentielle et concurrence.

L'importance de la contestabilité en tant que principe directeur pour évaluer l'impact sur la concurrence dans le secteur bancaire a été un thème récurrent dans les débats. Au-delà des indicateurs statiques tels que la concentration, la contestabilité, mesurée par la facilité d'entrée, d'expansion et de sortie sans heurts, offre une variable indicative plus fiable de la concurrence réelle sur les marchés bancaires. Les cadres prudeniels peuvent favoriser la contestabilité lorsqu'ils sont proportionnés aux risques, modulables à différentes échelles selon la taille des établissements et leurs modèles économiques, et régulièrement réexaminés afin d'éviter toute restriction inutile. Des mesures telles qu'un cadre d'agrément progressif, des exigences de fonds propres fondées sur les risques et des dispositifs réglementaires sur mesure pour les nouveaux entrants peuvent aider à préserver la dynamique concurrentielle tout en maintenant la résilience.

La mise en place de régimes crédibles de sortie et de résolution, favorisant la concurrence en permettant la défaillance sans heurts d'établissements inefficients sans déstabiliser le système est tout aussi importante. En rendant la sortie du marché possible, ces dispositifs réduisent le recours aux consolidations comme réponse aux crises et limitent la formation d'anticipations liées au phénomène du « trop grand pour faillir ». Ensemble, ces éléments contribuent à garantir que la réglementation prudentielle soutient à la fois la confiance et l'ouverture des marchés.

5. Une coordination efficace entre les autorités est essentielle dans un écosystème financier en constante évolution et de plus en plus interconnecté. Les marchés bancaires sont façonnés par un large éventail de domaines d'action, notamment la surveillance prudentielle, l'application des règles de concurrence, la protection des consommateurs et la gouvernance des données. Avec la numérisation croissante et l'interconnexion des services financiers, les frontières entre ces domaines s'estompent, et les décisions prises dans l'un d'eux peuvent avoir des effets importants sur les autres. Lors des échanges, il a été souligné qu'une coopération soutenue entre les autorités est donc essentielle pour

identifier rapidement les arbitrages, élaborer des politiques publiques cohérentes et éviter les conséquences imprévues. Des dispositifs institutionnels tels que des accords formels de coopération, des analyses conjointes et un dialogue régulier peuvent favoriser une meilleure harmonisation des objectifs. Enfin, le maintien de systèmes bancaires à la fois stables et compétitifs nécessite une coopération entre décideurs et autorités chargées de l'application de la réglementation afin de garantir des cadres réglementaires proportionnés et évolutifs, favorisant l'innovation et le bien-être à long terme des consommateurs.